



Bordeaux, le 30/08/2024

Nos références : DIP/MN/2023_EAU_TRA_0140_AEP_TAL_lafitte
Objet : travaux de renouvellement de réseau eau potable

Madame, Monsieur,

Informations travaux

En préalable de la rénovation de la voirie par Bordeaux Métropole de la rue Lafitte, la régie de l'eau de Bordeaux Métropole va intervenir pour effectuer des travaux de dévoiement de réseau eau potable au mois de septembre et octobre 2024.

Les conséquences sur la circulation

Lors du retrait de la chaussée amiantée, prévu entre le 13 septembre et le 20 septembre 2024, la rue Lafitte sera mise en sens unique de circulation entre la Rue Maurice Ravel et la rue Charles Gounod.

Désamiantage des chaussées

En application d'une nouvelle réglementation nationale, la Régie de l'eau Bordeaux Métropole a effectué une recherche systématique d'amiante dans les enrobés de voirie, en préalable aux travaux de renouvellement de ses canalisations qu'elle engage habituellement. Différents tests ont fait apparaître des traces d'actinolite, amiante d'origine naturelle, dans certaines chaussées, dont la rue Lafitte entre la rue Maurice Ravel et la rue Charles Gounod.

Parfois présente dans les cailloux qui sont amalgamés aux enrobés, l'actinolite n'est toutefois pas dangereuse pour la santé, tant qu'elle n'est pas réduite à l'état de poussière volatile.

.../...

Ce constat a débouché sur la mise en place de procédures adaptées lors des opérations de remplacement des revêtements existants. Pour chacun des chantiers concernés, les interventions de la régie de l'eau de Bordeaux métropole respectent donc un protocole très strict qui a pour but de limiter et stopper la présence de poussières dans l'air.

Ce travail est réalisé par des entreprises certifiées et validé par les services de l'Etat. Plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour réduire l'émission des poussières : l'arrosage, l'aspiration et/ou l'utilisation de machines adaptées. Les zones de travaux peuvent également être confinées. Par ailleurs, des mesures régulières d'empoussièremment sont effectuées tout au long de chaque opération.

De fait, il n'y a pas de risque particulier à circuler à proximité des chantiers.

Enfin, les ouvriers qui effectuent ces travaux ont l'obligation de porter, pour leur protection, des équipements spécifiques, conformément au Code du travail.

Les déchets sont également tracés et envoyés en décharge spécialisée.

Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée par ces travaux. N'hésitez pas à contacter le service clients L'Eau Bordeaux Métropole **0977 40 10 13** (appel non surtaxé à faire en priorité) ou le responsable de chantier, Michael NAVARRO au 06 31 65 07 55 (en cas d'urgence uniquement).

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le responsable travaux.